



COMMUNE DE SIMANDRE

76, place de la mairie
71290 SIMANDRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 novembre 2022 à 19h30 à la mairie (15 présents), 3 absents excusés ayant donné pouvoir.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du CGT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le conseil. M. Raphaël MEUNIER est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 22 septembre 2022 et après en avoir délibéré :

1. **APPROUVE** à l'unanimité la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable pour la commune et le CCAS à compter du 1^{er} janvier 2023, en application de l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). **OPTE** pour le recours à la nomenclature M 57 abrégée (commune et CCAS).
2. **DÉCIDE** à l'unanimité d'autoriser M. le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits en section d'investissement du budget 2022 commune et assainissement (déductions faites des sommes imputées aux chapitres 16, 40 et 001). Le quart des crédits du budget de la commune s'élève à 210 439 € et l'assainissement s'élève à 178 046,40 €. DIT que cette délibération est valable jusqu'au vote du budget primitif 2023.
3. **ACCEPTE** à l'unanimité la décision modificative pour le budget CCAS : virement de 60 € du compte 6562(aide aux familles) au compte 673 (titres annulés) pour régulariser l'achat d'une concession trentenaire
4. **DONNE SON ACCORD** à l'unanimité, pour la vente de lot de bois de chauffage sur pied, délimités sur des excédents communaux. **FIXE** les tarifs pour l'année 2022-23 soit : 15 € le moule de bois blanc ; 17 € le moule d'acacias (chêne, frêne) ; 21 € le moule pour le bois d'acacias en piquet de 1,80 m. DIT que le cubage sera effectué sur le terrain après la coupe de chaque lot.
5. **FIXE** à l'unanimité le montant de la redevance assainissement pour l'année 2023 à 1,75 € le m³ d'eau consommé pour les habitations desservies par le réseau assainissement. **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer la société d'affermage.
6. **DONNE SON ACCORD** pour réaliser des travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste de Simandre. **ACCEPTE** le devis estimatif des travaux d'un montant de 26 300 €. **PRÉCISE** que ces travaux permettront l'installation d'un nouveau commerce. **CHARGE** le maire de procéder au lancement et à l'exécution des travaux.
7. **ACCEPTE** de vendre un délaissé de voirie d'une surface d'environ 120 m² situé Route de la Ligne à un administré. **FIXE** le prix de cette vente à 0,20 cts/m². **PRÉCISE** que les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur. **AUTORISE** Monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires à cette vente.
8. **DÉCIDE** la suppression de la régie recettes de la commune pour l'encaissement des produits divers à compter du 01/12/2022 sachant que celle-ci est en sommeil depuis de nombreuses années.



COMMUNE DE SIMANDRE

9. Point travaux et projets :

- PLUi : M. Le Maire informe des prochaines échéances du calendrier pour la fin de la procédure d'élaboration du PLUi :
 - Jeudi 10 novembre : envoi par « l'Atelier du Triangle » du règlement et des zonages, qui seront à relire pour la réunion du 7/12 → zonage /OAP.
 - Mercredi 7 décembre à 18h30 : réunion de synthèse du règlement et des zonages des 25 communes de la Com Com Terres de Bresse.
 - Lundi 23 janvier 2023 à 20h à Cuisery (Au Palace) réunion publique de présentation du PLUi → donc pour tous les simandrins
 - Courant février : réunion avec les personnes publiques associées.
 - L'arrêt projet du PLUi sera ensuite voté en conseil communautaire en mars ou avril. Ceci fait, le document sera envoyé aux différents services (MRAE, DDT, CDPENAF...), pour un processus de validation qui durera de 10 à 12 mois avant que le PLUi n'entre réellement en vigueur, soit début 2024.
- Assainissement : Les travaux de vidange et curage des deux premiers bassins se sont déroulés dans de très bonnes conditions climatiques. Le bassin d'orage ainsi que le bassin recevant le filtre planté de roseaux ont été creusés conformément au planning. En revanche les pluies de fin octobre ont empêché les travaux de chaulage du fond du bassin ce qui a contraint de les arrêter depuis cette date. Les travaux recommenceront dès que la météo permettra un assèchement du fond de bassin pour permettre aux engins de continuer le terrassement.
- Maison Berthier : finalisation des documents de consultation des entreprises en cours ainsi que la DP qui devrait être très prochainement déposée auprès du service instructeur. Objectif lancement de la consultation des entreprises : tout début 2023.
- Vidéo protection : démarches administratives finalisées et équipements en service.
- SIVOM : nouveau calendrier de ramassage suite erreur du 31 octobre/retrait des containers jaunes dans tous les PAV et mise en place des containers individuels jaune dans chaque maison.
- Présentation du projet de récupération d'eau pluviale aux ateliers municipaux.

10. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Désignation d'un correspondant incendie et secours : M. Jean Pierre Tombo désigné à l'unanimité.
- Divers remerciements.
- Cérémonie des vœux du maire à la population programmée le vendredi 20 janvier 2023 à 19 h 00.
- Escape Game du Conseil jeunes, vente de gâteaux au profit du Téléthon le samedi 3 décembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 26 novembre 2022 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire,
Christophe GALOPIN.



Le secrétaire de séance,
Raphaël MEUNIER.